



Commune de Baron

Mairie
6, rue de Russons
60300 BARON

☎ 03.44.54.20.55

mairie.baron60@gmail.com

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

La prochaine séance ordinaire du Conseil municipal aura lieu en mairie de Baron **le lundi 06 février 2023 à 19 h 30.**

L'ordre du jour est le suivant :

- Désignation d'un secrétaire de séance.
- Approbation du procès-verbal de la dernière séance.
- Signature du marché de maîtrise d'œuvre portant sur la mise en sécurité de la RD 100 et de la RD 330.
- Signature d'un contrat avec l'ADICO pour l'abonnement aux licences Microsoft.
- Signature d'une convention territoriale globale entre les communes membres de la CCPV et la CAF.
- Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent à l'école de Baron.
- Approbation des nouveaux statuts du Syndicat d'Adduction d'Eau de Montlognon,
- Informations diverses.

A Baron, le 27 janvier 2023
Le Maire,




Anne-Sophie Sicard